

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 21

Séance du : 20 juin 2023

Objet : Accueil de Loisirs Éducatifs - Évolution des tarifs

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 14 juin 2023

Date d'affichage : 23 juin 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT.

ABSENTS : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à Mme Josiane PRUNIAUX) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

Au vu de l'augmentation du prix du repas facturé par le prestataire, M. le Maire propose de modifier les tarifs des repas de l'Accueil de Loisirs Éducatifs en appliquant une hausse de 4.5 %, à compter de septembre 2023, comme suit :

Tarifs de l'Accueil de Loisirs Éducatifs (périscolaire et mercredi) modifiés :

QF	Midi avec repas
T1 (0 à 700)	5.85 €
T2 (701 à 1 000)	6.11 €
T3 (1 001 à 2 000)	6.36 €
T4 (2 001 et plus)	6.62 €

QF	Repas	Demi-journée avec repas	Journée avec repas
T1 (0 à 700)	4.75 €	9.80 €	13.85 €
T2 (701 à 1 000)	4.91 €	10.31 €	14.41 €
T3 (1 001 à 2 000)	5.06 €	10.81 €	14.96 €
T4 (2 001 et plus)	5.22 €	11.32 €	15.52 €

Tarifs de l'Accueil de Loisirs Éducatifs (vacances scolaires) modifiés :

QF		Demi-journée avec repas	Journée avec repas
T1	Frotey	9.80 €	13.85 €
	Extérieurs	11.80 €	15.85 €
T2	Frotey	10.31 €	14.41 €
	Extérieurs	12.31 €	16.41 €
T3	Frotey	10.81 €	14.96 €
	Extérieurs	12.81 €	16.96 €
T4	Frotey	11.32 €	15.52 €
	Extérieurs	13.32 €	17.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'augmentation des tarifs des repas de l'Accueil de Loisirs Éducatifs tels que présentés ci-dessus.

Nombre de votants : 15

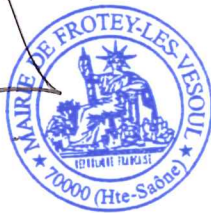
Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNE